

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 257

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Désaffectation des locaux du collège Jean Giono à Marseille à compter de son déménagement.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
0413312318**

PRESENTATION

Le collège Jean Giono à Marseille fait l'objet d'une reconstruction sur un nouveau site.

Le présent rapport a pour objet d'approuver la proposition de désaffectation des terrains et des locaux qu'utilise, jusqu'à son déménagement, le collège Jean Giono.

Les terrains précités situés au 9 allée des Chardonnerets, 13013 Marseille, sont constitués d'une partie de la parcelle cadastrée section A - quartier les Olives – n° 295 et d'une partie de la parcelle cadastrée section A – quartier les Olives n° 309 pour une superficie de 7363 m².

Ces terrains sont propriété de la ville de Marseille. N'étant prochainement plus affectés à une utilisation par le collège, il y aura lieu de procéder à leur désaffectation afin que la ville en recouvre l'usage.

Il convient, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, que la Commission Permanente du Conseil Départemental se prononce sur la proposition de désaffectation du terrain d'assiette et des locaux précités.

Cette désaffectation n'interviendra qu'après le déménagement du collège dans ses nouveaux locaux.

Il appartiendra ensuite au Préfet, après avis de l'autorité académique, de prononcer par arrêté la désaffectation.

CONSEQUENCES FINANCIERES

Le présent rapport ne comporte aucune incidence financière.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de madame la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

